



11 septembre 2017

Communiqué

Ouverture d'une phase 2 par l'Autorité de la concurrence dans le cadre de l'examen de l'acquisition de la société Concept Multimédia par le groupe Axel Springer

Le 11 septembre 2017 – Conformément aux termes de l'accord de cession signé avec Spir Communication en date du 2 juin 2017, le groupe Axel Springer a notifié le 24 juillet 2017 à l'Autorité de la concurrence le projet d'acquisition de la société Concept Multimédia opérant sous la marque Logic-Immo.

Dans le cadre de l'examen du dossier, l'Autorité de la concurrence a décidé d'ouvrir une phase 2 d'examen approfondi du projet d'acquisition. Les parties en ont pris acte et décidé de poursuivre le processus.

Spir Communication précise que le financement du groupe, constitué des emprunts contractés par la société auprès de Banque Thémis, BRED Banque Populaire et Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse (CEPAC), actuellement tirés à hauteur de 20 millions d'euros sur le montant de 30 millions autorisé, sera assuré pour tenir compte du décalage du calendrier initialement envisagé pour la cession de Concept Multimédia du fait de l'entrée en phase 2.

Le projet d'offre publique de retrait ayant fait l'objet des annonces antérieures (notamment par voie de communiqué du 2 juin 2017), qui reste sous réserve de la réalisation effective de la cession de Concept Multimédia, demeure d'actualité mais son calendrier est donc décalé pour tenir compte du passage en phase 2.

Dans ce contexte, la cotation du titre Spir Communication reste suspendue.

Contact Spir Communication
Anne-Laure Rémoleux
aremoleux@spir.fr
+33 (0)4 42 33 73 18